

Ligne Paris – Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon

Avis du Département de l'Ain

Le projet de ligne à grande vitesse Paris – Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (*POCL*) consiste à relier Paris à Lyon par une voie nouvelle d'environ 500 km traversant les Régions Auvergne, Bourgogne et Centre.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le Département de l'Ain, cette nouvelle infrastructure apporte :

- un itinéraire alternatif à l'actuelle ligne à grande vitesse Paris-Lyon ;
- une amélioration de la liaison ferroviaire transversale entre Rhône-Alpes et Auvergne ;
- une connexion ferroviaire supplémentaire avec la plate-forme aéroportuaire de St Exupéry.

Répondant à ces objectifs, ce projet constitue un outil stratégique concourant au développement économique de l'Ain.

Considérant ces apports, le Département de l'Ain soutient le principe de cette réalisation sous réserve toutefois qu'elle permette :

- de libérer des sillons sur la LGV sud-est pour assurer une meilleure desserte de Bourg-en-Bresse réduite depuis la mise en œuvre du cadencement ;
- de renforcer les dessertes ferroviaires de l'aéroport de Lyon-St Exupéry pour assurer une interconnexion via LGV tant fret que voyageurs entre diverses plates-formes aéroportuaires.

En terme de tracé, quatre scénarios sont proposés. L'extrémité sud-est de trois d'entre eux présente une variante passant soit par Roanne soit par Mâcon. Cette dernière impacte de manière significative le territoire de l'Ain en créant une parallèle à l'actuelle voie LGV entre Lyon et Mâcon.

Soucieux de réduire les impacts sur les milieux humain, physique et naturel, et, considérant par ailleurs les coûts d'investissement et les différents taux de rentabilité de la future voie, le Département de l'Ain préconise le scénario Médian apparaissant, sur la base des éléments du dossier, comme optimum pour assurer la faisabilité du projet.

Sur la variante en extrémité sud-est, le Département de l'Ain, souhaitant préserver son activité agricole déjà lourdement impactée par les grandes infrastructures de transport (*A406, A432, CFAL, branche sud du LGV Rhin-Rhône pour ne citer que les plus récentes*) s'oppose à la variante Mâcon.

Ce choix semble d'ailleurs être le moins impactant pour les sillons du réseau TER offerts sur la ligne reliant Lyon et Mâcon, sous réserve d'une analyse plus approfondie à conduire dans la suite de l'étude du desserrement du Nœud Ferroviaire Lyonnais,.

Je précise que cette voie, bien que située en rive droite de la Saône, relie une part non négligeable de l'ouest du département de l'Ain à la capitale rhônalpine.

Souhaitant que ces éléments soient pris en compte, je reste à votre disposition pour toutes précisions à ce sujet.

Bourg-en-Bresse, le 26 JAN. 2012

Rachel MAZUIR



Sénateur de l'Ain
Président du Conseil général de l'Ain